

Séance du 28 juin 2018

Salle des fêtes de Messia-sur-Sorne

Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a

- DCC-2018-069** pris acte du compte-rendu d'activités de l'exercice 2017 d'ECLA.
- DCC-2018-070** approuvé la liste des nouveaux actionnaires de la Société Publique Locale "Agence Economique Régionale"
- DCC-2018-071** approuvé l'avenant relatif à la résiliation des conventions antérieures conclues avec le SIDEC pour l'adhésion au Système d'Information Géographique,
approuvé la nouvelle convention avec le SIDEC concernant la mise à disposition du service informatique mutualisé pour le SIG ainsi que les conditions financières, les crédits étant inscrits au budget principal.
- DCC-2018-072** décidé, dans le cadre du transfert de la compétence Petite Enfance, l'adaptation du tableau des effectifs aux évolutions des services telles que créations et transformations de postes, celles-ci étant inscrites au budget 2018.
- DCC-2018-073** validé le principe de recourir au contrat d'apprentissage dans les domaines des métiers des activités nautiques, des métiers de l'eau et de l'assainissement et des métiers de la petite enfance,
dit que les créations de postes correspondantes interviendront dès que le recensement sera finalisé.
- DCC-2018-074** décidé d'instituer le versement d'une gratification (déterminée par les textes en vigueur) aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité pour une durée supérieure à deux mois consécutifs ou égale à deux mois sur une année scolaire,
précisé que la gratification n'exclut pas le versement, le cas échéant, d'une indemnisation des frais engagés à l'occasion du stage.
précisé que ces crédits sont inscrits au budget 2018, chapitre 012.
- DCC-2018-075** décidé d'accorder une subvention de 55 000 € à l'ADLCA, pour la construction d'un nouvel hôtel 3 étoiles avenue de la Marseillaise à LONS-LE-SAUNIER,

décidé d'accorder une subvention de 30 000 € à BVPI/SCI CLERC pour l'acquisition d'une parcelle de terrain sur la zone Les Plaines à Courlaoux et la construction de leurs nouveaux locaux,

décidé d'accorder une subvention de 55 000 € au Groupe DEMAIN pour l'acquisition des anciens locaux de l'entreprise « L' eau Pure » dans la Zone Lons-Perrigny pour y installer leur nouveau siège social et l'ensemble de ses services,

décidé de passer une convention avec chacun des demandeurs soutenus pour fixer les conditions de versements de la subvention et préciser les obligations de chacune des parties.

- DCC-2018-076** approuvé le programme de travaux d'électrification d'éclairage public et infrastructures de communications électroniques, dans le cadre de l'extension de la ZA Messia-sur-Sorne/Chilly-le-Vignoble,
- approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage confié au SIDEC,
- et dit que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget annexe « développement économique ».
- DCC-2018-077** approuvé conformément à l'article R 311-7 du code de l'Urbanisme, le dossier de réalisation de la ZAC de Messia-sur-Sorne / Chilly-le-Vignoble,
- DCC-2018-078** approuvé le cahier des charges de cession des terrains de la ZAC de Messia-sur-Sorne/Chilly-le-Vignoble.
- DCC-2018-079** approuvé le projet de marché à intervenir pour les travaux d'aménagement d'une ZAE à Messia-sur-Sorne et Chilly le Vignoble, dans la limite des crédits disponibles et prévus au budget annexe 2018 « opérations industrielles et commerciales » chapitre 23.
- DCC-2018-080** décidé de verser un reliquat de 9 355 € dû à l'Office de Tourisme - Les Côteaux du Jura en règlement de la régularisation des comptes. Ces crédits sont disponibles et inscrits au budget primitif 2018 - chapitre 6574.
- DCC-2018-081** attribué à l'association "Les Ambassadeurs des Vins Jaunes" une subvention de type évènementiel de 2 000 € dans le cadre de l'organisation de l'édition 2018 de la Percée du Vin Jaune. Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2018, chapitre 65 « autres charges de fonctionnement ».
- DCC-2018-082** attribué à l'association "Les Colorieurs" une subvention de type évènementiel de 4 000 € dans le cadre de l'organisation du festival "Chahut au Château". Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2018, chapitre 65 « autres charges de fonctionnement ».
- DCC-2018-083** approuvé le projet de Territoire visant à permettre aux élus d'avoir une vision stratégique sur le développement du territoire à court et moyen terme,
- décidé de mettre en oeuvre les actions 2018 dès le 2ème semestre.

- DCC-2018-084** approuvé l'adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale.
- DCC-2018-085** adopté la motion relative à la modernisation de la ligne Revermont inscrite au Contrat de Plant Etat/Région
- DCC-2018-086** approuvé la décision modificative n°1 au Budget principal 2018.
- DCC-2018-087** approuvé la convention à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour définir les modalités et les conditions financières du transfert de compétences transports routiers non urbains de voyageurs et transports scolaires. Les crédits, dépenses et recettes sont disponibles au budget 2018 et seront prévus aux budgets à venir.
- DCC-2018-088** approuvé la convention tripartite entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, ECLA et le concessionnaire des transports régionaux, fixant les modalités techniques et financières de prise en charge des passagers commerciaux et scolaires relevant du ressort territorial d'ECLA sur les lignes régionales. Les crédits étant disponibles au budget 2018.
- DCC-2018-089** approuvé les marchés à intervenir pour les services de transports scolaires, dans la limite des crédits disponibles prévus au budget annexe « Transport » chapitre 011.
- DCC-2018-090** s'est engagé dans le partenariat avec La Poste pour le programme DEPAR (Diagnostic Energétique Pour Accompagner la Rénovation), à raison de 243 € par visite technique et pédagogique réalisée,
sollicité une subvention de la part de l'ANAH pour la mise en œuvre de ce programme,
- DCC-2018-091** accepté de porter le programme prévisionnel d'animation dans le cadre de la démarche «Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage» d'un montant de 8 000 € TTC,
sollicité une subvention à hauteur de 70 % de la part de l'ADEME.
- DCC-2018-092** s'est engagé dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
sollicité les partenaires de la démarche pour la mise à disposition des données nécessaires.
- DCC-2018-093** approuvé le marché à intervenir en groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel, dans la limite des crédits disponibles, inscrits au budget chapitre 011.
- DCC-2018-094** fixé les tarifs du Conservatoire Communautaire de musique et de danse, pour l'année scolaire 2018/2019,
- DCC-2018-095** Approuvé le marché à intervenir pour la maîtrise d'œuvre de requalification de la rocade, dans la limite des crédits disponibles prévus au budget chapitre 21.

- DCC-2018-096** donné un accord de principe en direction des établissements scolaires du 1er degré qui relèvent directement des communes d'ECLA pour accorder des entrées gratuites au centre nautique Aqua'Rel pour des manifestations telles que kermesse, loto, etc...
- DCC-2018-097** sollicité l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse pour l'attribution d'une subvention relative à la campagne 2018/2019 de surveillance des micropolluants dans les eaux brutes, les rejets et les boues de la station d'épuration de MONTMOROT.
- DCC-2018-098** approuvé les nouveaux statuts du SMEA de BEAUFORT.
- DCC-2018-099** sollicité le retrait d'ECLA du SMEA de BEAUFORT conformément à l'article L 5216.7 IV du CGCT à effet au 1^{er} janvier 2019.
- DCC-2018-100** pris acte du coût prévisionnel de l'opération de restructuration et de prévention de la ripisylve du Solvan à Lons-le-Saunier qui s'élève à 21 715.00 € HT,
approuvé le plan de financement prévisionnel et sollicité une subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté.
- DCC-2018-101** approuvé la décision modificative n°1 au Budget assainissement 2018.

Lons-le-Saunier, le
Pour affichage

Le Président.

Patrick ELVEZI